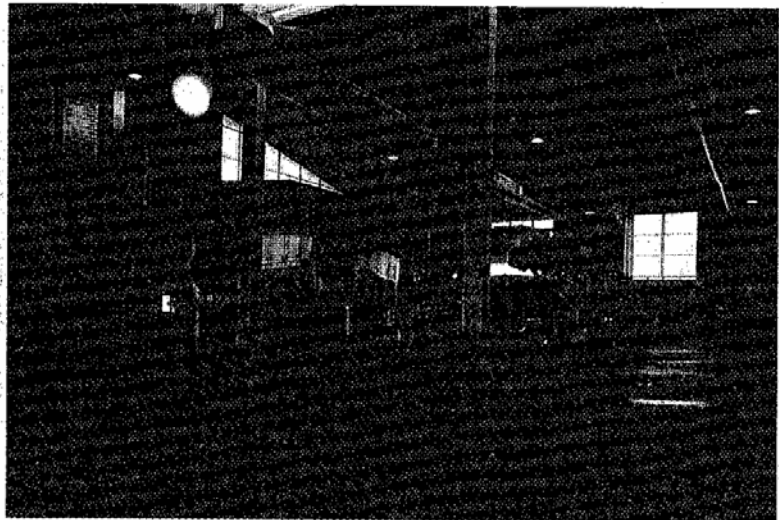


Agrival : un centre de valorisation qui agit pour l'environnement

Spécialisé dans le traitement des déchets fermentescibles, le centre Agrival a inauguré en novembre 2008 ses nouveaux locaux. Localisé au Nord d'Amiens, cet espace où sont transformés les résidus susceptibles par un processus de fermentation de se transformer en compost, suscite bien souvent la curiosité des passants.

Agrival appartient au groupe Ducamp, spécialiste de l'environnement, ayant débuté ses activités en 1945 à Saint-Quentin. Tout comme la société mère Vidam, Agrival se situe dans le secteur de la collecte et du traitement des déchets des industriels de la région. Le centre se déploie sur 7 800 m². « Dans les années 1990, il n'y avait que des plates-formes étanches au sol mais à l'air libre. Nous avons reçu un arrêté préfectoral en 2004 pour réaliser ce projet de compostage aux normes. Nous sommes un outil du groupe Ducamp », explique Philippe Gomes, assistant technique. Les travaux débutent en octobre 2007 et ne se termineront que 13 mois plus tard. Ils représentent alors un investissement de trois millions d'euros. Un nouvel espace composé d'un immense bâtiment et de quelques petites structures attenantes voit le jour. Cinq personnes y sont depuis attachées.

En totale adéquation avec les demandes des populations avoisinantes soucieuses des nuisances olfactives et des normes en vigueur, la production d'amendement organique a pu débuter. Créé en premier lieu pour valoriser les déchets organiques et agroalimentaires issus des collectes du groupe, Agrival est vite devenu le partenaire d'autres entreprises de collecte n'ayant pas de centre de traitement. La Picardie comportant de nombreuses industries agroalimentaires, la proximité d'Agrival devient



Deux box sont affectés à la maturation des deux composts fabriqués : NFU 44 051 et NFU 44 095.

un atout majeur. « Nous pouvons désormais traiter 20 000 tonnes de déchets. La capacité peut augmenter jusque 30 000 tonnes dans les années à venir », souligne Romain Paris, chargé de marketing groupe.

De la collecte au traitement...

Les déchets sont collectés par la flotte de véhicules du groupe ou réceptionnés auprès des industriels, collectivités locales ou industries agroalimentaires. Sur la plate-forme, après analyse, ils sont classés et stockés selon leur texture solide ou liquide. Agrival traite les déchets verts, déchets de fruits et de légumes, résidus de mouture de céréales, boues des industries agroalimentaires, boues résiduaire urbaines, absorbants et emballages cellulose, déchets conditionnés issus des IAA, textiles... Les déchets sont collectés jusque dans le sud de la Seine-Maritime. Cela dépend aussi du produit et du volume à capter sur la cible. Il y a un code d'acceptation préalable établi après le pré-

lèvement d'un échantillon par le chargé d'affaires. Répartis dans l'un des dix box du bâtiment de 3 600 m², les déchets sont ensuite traités. Trois facteurs interviennent dans le processus de compostage : l'humidité, la température et l'air injecté. Chaque box est équipé d'un réseau d'aération par pipettes localisées sur le sol, de gouttières de collecte, de sonde, de ventilateur. Durant le temps de maturation, les jus résiduels rejetés sont collectés dans des fosses bétonnées. Un réseau de traitement de l'air est mis en place. « Les jus sont réinjectés par pompage dans les filières. L'air, capturé dans les box par un réseau de tuyauteries aérien, est filtré dans une tour de lavage puis passe dans un biofiltre en processus fermé, permettant le traitement des molécules les plus odorantes. Il y a quatre box pour le NFU 44 051 (matières végétales) et quatre pour le NFU 44 095 (matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux). Les deux filières ne se croisent jamais. » Les températures